Élections professionnelles 2022

CAPN

Directeurs d'Hôpital

ENGAGEMENT
EFFICACITÉ
PROXIMITÉ

SMPS
LA VOIX DE **TOUS** LES MANAGEURS DE **SANTÉ**

Affilié à l'UNSA
Santé Sociaux Public et Privé

CONDITIONS DE TRAVAIL DÉGRADÉES ET STAGNATION STATUTAIRE : IL Y A URGENCE À AGIR POUR LES DIRECTEURS D'HÔPITAL

LE SMPS PORTE LA VOIX DES DIRECTEURS D'HOPITAL

Le constat est sans appel: depuis près de 10 ans, les Directeurs d'Hôpital subissent une stagnation voire un recul statutaire, ainsi qu'une dégradation de leurs conditions d'exercice sans précédent.
Les réformes de la gouvernance hospitalière, la mise en place des GHT et des Directions communes ou encore la complexité réglementaire accrue ont profondément transformé nos modes d'exercice et sont sources de difficultés pour de nombreux collègues. **Ces évolutions de nos missions et de nos responsabilités ne sont pourtant pas reconnues à la hauteur des enjeux stratégiques qui nous sont confiées et de l'exigence de nos fonctions.** Nos conditions d'exercice sont également fortement affectées par **un Directeur-bashing permanent** nous empêchant d'assurer nos missions de manière apaisée et sereine.

Le SMPS est chaque jour témoin de cette perte de sens et du désarroi de nombreux collègues face à un tel état de fait. Il s'agit désormais de renouer avec ce sens et de porter haut l'engagement dont font preuve les Directeurs. **C'est pourquoi le SMPS appelle aujourd'hui à ce que s'ouvre enfin un véritable "Ségur des Directeurs"** donnant l'occasion de reconnaître la force et la singularité de notre métier au sein de la Haute Fonction Publique.

PAS DE SERVICE PUBLIC HOSPITALIER SANS LES DH ! IL Y A URGENCE A AGIR !

Le SMPS est le seul syndicat à représenter exclusivement et en totale indépendance l'ensemble de la ligne managériale de la FPH. Il se réclame d'un syndicalisme moderne fondé sur la crédibilité, sur la volonté constante d'être constructif et sur la proximité. **Notre réseau d'élus nationaux et régionaux, qui sont des manageurs en poste, œuvre à la défense individuelle et l'accompagnement des collègues à toutes les étapes de leur carrière.**
Avec des candidats de toutes les générations, de toutes les régions et de tous les modes d'exercice, chaque directeur trouve au SMPS l'interlocuteur proche de lui en région, à la délégation nationale, en Métropole et en Outre-Mer.

Retrouvez le programme du SMPS en scannant ce QR code

Pour que le métier de DH soit reconnu à la hauteur de nos responsabilités,

Pour retrouver un exercice apaisé et une qualité de vie au travail respectée,

Pour renouer avec le sens du service public qui est l'essence de nos métiers,

Aux élections professionnelles, votez SMPS !

VOTEZ SMPS

ENGAGEMENT

Le SMPS demande l'ouverture d'un cycle de négociations statutaires autonome portant sur :

- **Un rééchelonnement indiciaire** qui intègre les réformes en cours au sein de la FPE et aille plus loin en positionnant les DH comme un corps d'excellence de la fonction publique.
- **Le déplafonnement de la PFR,** pour faire cesser la stagnation de notre régime indemnitaire en milieu de carrière.
- **La redéfinition des règles d'avancement pour les DH:**
  - **La suppression du quota d'accès à la hors classe** et la révision des critères de mobilité
  - **Un élargissement des critères d'accès à la classe exceptionnelle** pour les emplois non distingués (sites des AP, détachements, adjoint au Directeur)
- **Une juste valorisation de l'exercice territorialisé ainsi que de la gestion des intérims de direction et des intérims d'établissement.**

EFFICACITÉ

Le SMPS s'investit pour des résultats concrets telle que la suppression du critère d'âge pour la promotion à la hors classe, obtenu seul et de haute lutte lors du mandat écoulé.

Le SMPS demande :

- Pour les prises de postes et débuts de carrière, **un suivi régulier basé sur la transmission des savoirs**, avec des modalités de tutorat financées par le CNG.
- **Le renforcement des mesures d'égalité professionnelle en passant de 40% à 50% de primo-nomination aux chefferies.**
- **Une simplification accrue de nos modes d'exercice**, par un moratoire général sur toute nouvelle réforme substantielle de la gouvernance hospitalière ainsi qu'une réglementation moins contraignante.
- **Une adaptation de la réforme du régime de responsabilité financière des ordonnateurs** pour sécuriser notre exercice quotidien de Chefs ou d'adjoints.

PROXIMITÉ

Grâce à son réseau d'élus régionaux et présents sur le terrain, le SMPS assure un maillage territorial où chaque collègue dispose d'un référent professionnel ou thématique. La proximité promue par le SMPS passe également par la défense individuelle des DH mais aussi par le souhait d'un meilleur accompagnement des collègues tout au long de leur carrière.

Le SMPS demande :

- **La mise en place d'un entretien carrière annuel au CNG,** avec à la clé de véritables moyens de poursuivre ou rebondir dans son évolution professionnelle.
- **Le développement d'une politique de QVT**, avec notamment le développement d'une plus forte prévention en santé et une meilleure détection des RPS pour les Directeurs.

Élections professionnelles 2022

CAPN

Directeurs d'Hôpital

ENGAGEMENT
EFFICACITÉ
PROXIMITÉ

SMPS
LA VOIX DE **TOUS** LES MANAGEURS DE **SANTÉ**

Affilié à l'UNSA
Santé Sociaux Public et Privé

CONDITIONS DE TRAVAIL DÉGRADÉES ET STAGNATION STATUTAIRE : IL Y A URGENCE À AGIR POUR LES DIRECTEURS D'HÔPITAL

« QU'EST-CE QUE LA CAPN ? »

Les Commissions Administratives Paritaires Nationales (CAPN) sont les instances de représentation des titulaires de la fonction publique des corps à gestion nationale. Celles-ci statuent sur les situations individuelles relatives notamment aux recours sur évaluation ou aux recherches d'affectation. Les élus en CAPN sont vos interlocuteurs pour l'élaboration des tableaux d'avancement à la hors classe et à la classe exceptionnelle. Ils peuvent vous conseiller à chaque étape de votre carrière en matière de mobilité, de parcours ou de recours.

Deux élus de la CAPN siègent également en instance collégiale, compétente pour l'accès aux chefferies et aux emplois fonctionnels d'adjoint et de Chef d'établissement.

CATHERINE LATGER
DIRECTRICE
CH COMPIÈGNE-NOYON

NICOLAS SALVI
DGA
ICANS STRASBOURG

VIRGINIE VALENTIN
DGA
HOSPICES CIVILS DELYON

CLÉMENT TRIBALLEAU
DIRECTEUR-ADJOINT
CHU ANGERS

CORINNE SENESCHAL
DIRECTRICE
CH ABBEVILLE

EMMANUEL LUIGI
DGA
CHU BESANÇON

CAMILLE JACQUARD
DIRECTRICE-ADJOINTE
GHT NOVO

SAMUEL ROUGET
DIRECTEUR-ADJOINT
CHU TOURS

MARINE PLANTEVIN
DIRECTRICE DE L'OFFRE DE SOINS
MGEN

VINCENT TORTES SAINT JAMMES
DIRECTEUR-ADJOINT
CH ARCACHON

MARIE HIANCE
DIRECTRICE-ADJOINTE
APHP

JÉRÔME RUMEAU
DIRECTEUR-ADJOINT
CH PERPIGNAN

Pour que le métier de DH soit reconnu à la hauteur de nos responsabilités,

Pour retrouver un exercice apaisé et une qualité de vie au travail respectée,

Pour renouer avec le sens du service public qui est l'essence de nos métiers,

AUX ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES, VOTEZ SMPS !

VOTEZ SMPS

Retrouvez le programme du SMPS en scannant ce QR code